



Habitants  
**1 893 223**



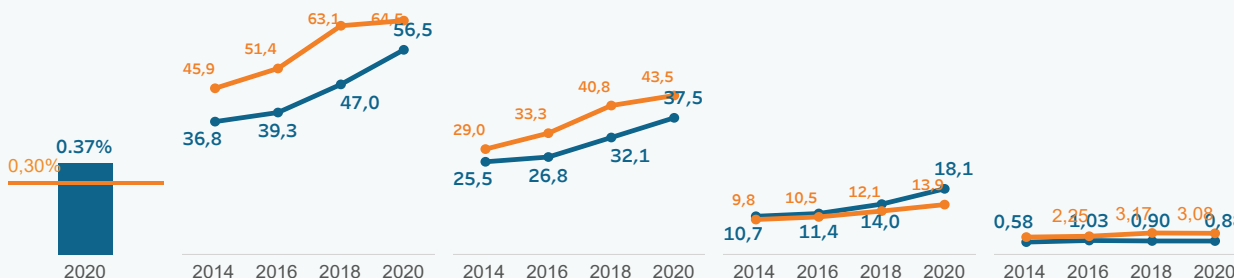
PIB  
**15 431 €**  
Médiane CdE 20 301 €



Salaire moyen brut annuel  
**13 716 €**  
Médiane CdE 20 612 €

## Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.37% de PIB	56.5 par hab.	37.5 par hab.	18.1 par hab.
Médiane CdE : 0,30%	Médiane CdE : 64,50	Médiane CdE : 43,53	Médiane CdE : 13,86



**Budget :** En 2020, la Lettonie a consacré 106 944 589 € au budget exécuté du système judiciaire. Bien qu'il ait augmenté de 54 % entre 2014 et 2020, le budget exécuté du système judiciaire par habitant (56,5 €) est toujours inférieur à la médiane du CdE en 2020. Sur la même période, le budget des services du ministère public par habitant a fortement augmenté (+ 69,8 %) dépassant la médiane du CdE. En 2020, la répartition de ce budget est la suivante : 66 % pour les tribunaux, 32 % pour les services du ministère public et 2 % pour l'aide judiciaire.

### Les TIC dans le système judiciaire

La Lettonie est l'un des deux pays ayant l'indice TIC le plus élevé (9,8 sur 10 en 2020, même niveau qu'en 2018), même si elle n'a consacré que 3,1 % du budget total des tribunaux aux TIC. La Lettonie a lancé un projet pilote dans lequel les infractions administratives sont traitées via la nouvelle plateforme technologique du système d'information des tribunaux, développée dans le cadre du projet « E-affaire - Développement informatique des tribunaux ».

### Parité

Entre 2012 et 2020, la proportion de femmes parmi les juges et les procureurs est restée très élevée, tout comme celle des présidents de tribunaux (71 % en 2020). Dans le même temps, la proportion de femmes parmi les chefs de ministères publiques a remarquablement augmenté, passant de 40 % à 54 %.

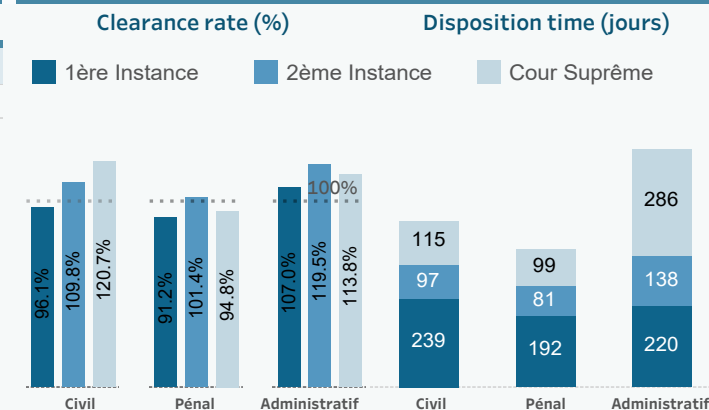
### Médiation en matière du droit de la famille

Le projet "Médiation familiale cofinancée par l'État" apporte un soutien aux familles pour résoudre les litiges concernant les enfants. Pour chaque litige, les parties peuvent recevoir jusqu'à 5 heures de séances de médiation financées par l'État et assurées par des médiateurs certifiés. Pour garantir la disponibilité de ce type de médiation, la loi sur la médiation a été modifiée en 2020.

### Organisation des tribunaux

Le nombre des tribunaux de 1ère instance en tant qu'entités juridiques a été réduit de manière drastique entre 2016 et 2020 (-71%). Pourtant, dans le même temps, le nombre de tribunaux en tant qu'implantations géographiques pour 100 000 habitants a augmenté de 36 % et représente presque le double de la médiane CdE.

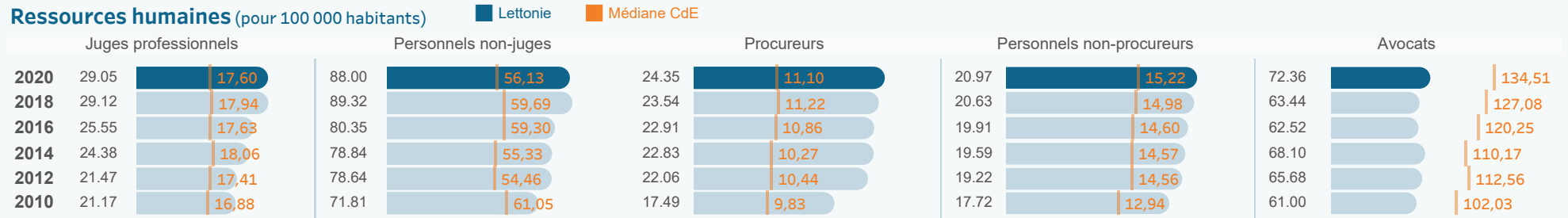
## Efficacité



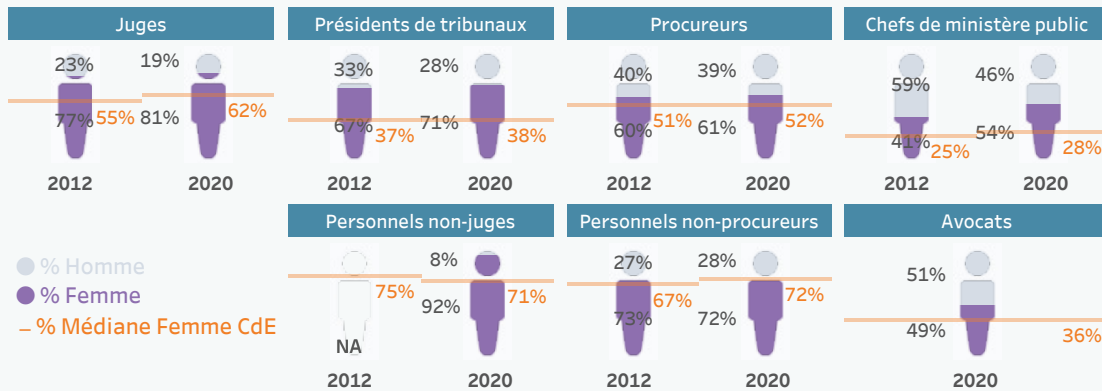
**Efficacité :** La 2ème instance semble être l'instance la plus efficace en 2020, tandis que la justice pénale, pour les trois instances combinées, apparaît comme le domaine du droit le plus efficace. Le DT des affaires en 2ème et 3ème instance est bien inférieur à la médiane CdE pour toutes les matières, à l'exception des affaires administratives en 3ème instance. Pour ce dernier type d'affaires, le DT est en effet le plus élevé (286 jours).

Bien que la pandémie de la COVID-19 ait affecté le travail des tribunaux en 2020, les affaires terminées ont augmenté par rapport à 2018, en particulier en ce qui concerne le contentieux civil et commercial et le contentieux administratif en 3ème instance. Par conséquent, en 3ème instance, entre 2018 et 2020, le DT a été réduit de 43,6 % pour les affaires civiles (et commerciales) contentieuses et de 37,7 % pour les affaires administratives. Parallèlement, pour les affaires pénales, le DT a augmenté à toutes les instances, notamment en 1ère instance (+63%).

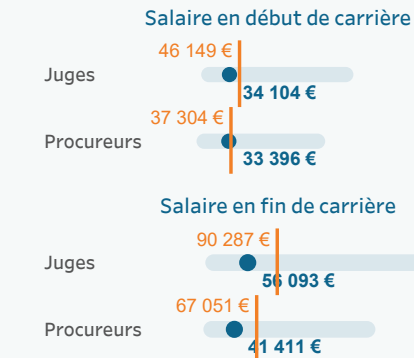
## Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



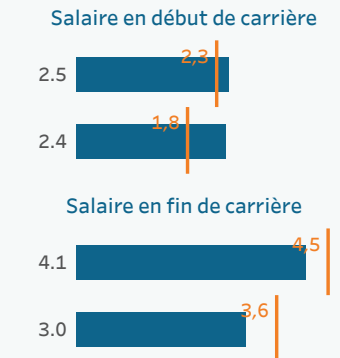
## Parité



## Salaires bruts absolus

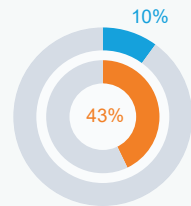


## Ratio avec le salaire moyen brut annuel



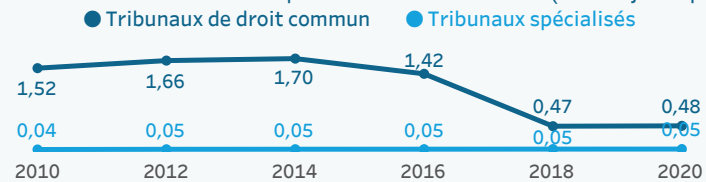
## Tribunaux (pour 100 000 habitants)

Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance

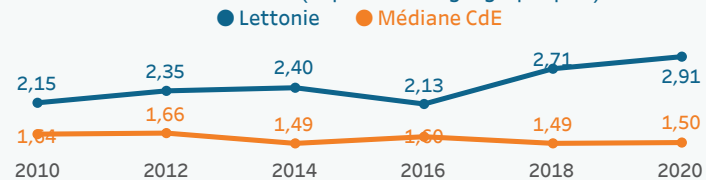


● Tribunaux spécialisés  
● Tribunaux de droit commun  
● Médiane CdE

Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



## TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	Lettonie	Médiane CdE	
Taux de déploiement	9.76	6,5	6,5	
Communication avec les tribunaux	Civil	9.79	6,6	6,6
	Pénal	9.74	5,7	5,7
	Administratif	9.54	6,1	6,1
Gestion des tribunaux et des affaires	Civil	9.56	6,1	6,1
	Pénal	9.65	4,1	4,1
	Administratif	9.19	5,0	5,0
Aide à la décision	Civil	10	7,3	7,3
	Pénal	10	7,3	7,3
	Administratif	10	7,4	7,4

## Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)\*100

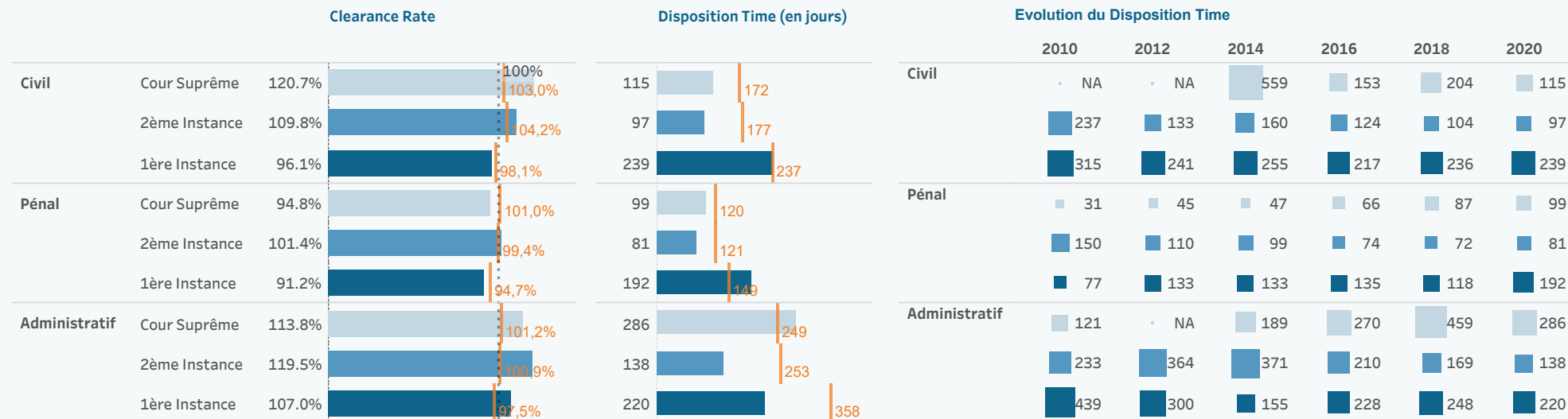
CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue  
 CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)\*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

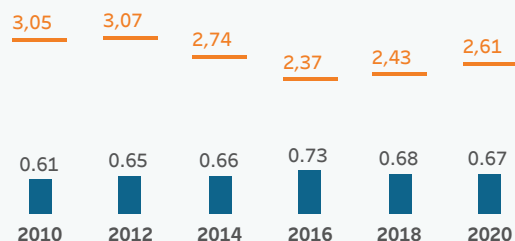
Instance

- Cour Suprême
- 2ème Instance
- 1ère Instance

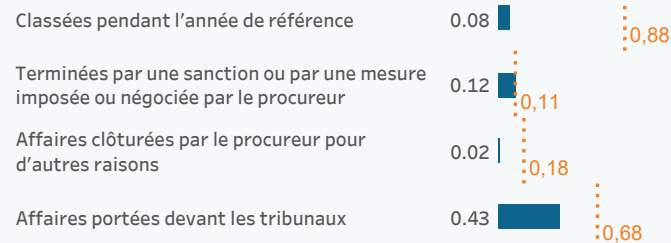


## Ministère public

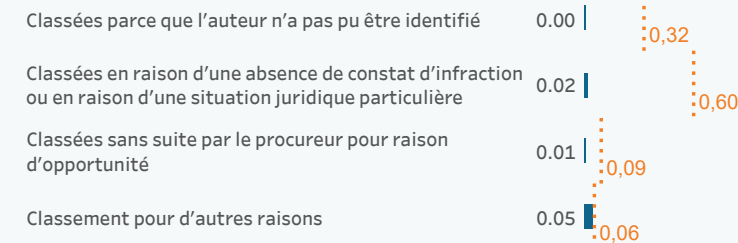
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

## Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

[www.likumi.lv](http://www.likumi.lv)

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

[www.at.gov.lv](http://www.at.gov.lv)

3 - Informations sur le système judiciaire

[www.tiesas.lv](http://www.tiesas.lv); [www.at.gov.lv](http://www.at.gov.lv)